COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **WALLONIA OFFSHORE WIND**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Avenue Maurice Destenay N° : 13 Boîte :
Code postal : 4000 Commune : Liège
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0657.816.980

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 24-12-2018

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 03-05-2022

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2021 au 31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2020 au 31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.2, A-cap 6.2, A-cap 6.4, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 12, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

LEGROS Cédric
Voie de la Tombe 13
4537 Verlaine
BELGIQUE
Début de mandat : 2016-06-28 Fin de mandat : 2022-05-03 Administrateur

PONCIN Eric
Rue Notre-Dame du Sommeil 22 A
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-02-11 Fin de mandat : 2022-05-03 Administrateur

BOUCHAT Olivier
Rue du Gau 41
5060 Falisolle
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-02-11 Fin de mandat : 2022-05-03 Administrateur

VANDERIJST Olivier
Avenue Général Eisenhower 67
1030 Schaerbeek
BELGIQUE
Début de mandat : 2016-06-28 Fin de mandat : 2022-05-03 Président du Conseil d'Administration

DURIEUX Sébastien
Rue de la Tombe Romaine 1A
1315 Incourt
BELGIQUE
Début de mandat : 2016-06-28 Fin de mandat : 2022-05-03 Administrateur

3R, LEBOUTTE & Co SRL (B00313)
0460983491
Boulevard Emile de Laveleye 203
4020 Liège-4020
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-05 Fin de mandat : 2023-05-02 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

REUCHAMPS Hélène (A02302)

Boulevard Emile de Laveleye 203
4020 Liège-4020
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**27.426.831**	**28.390.904**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	**27.426.831**	**28.390.904**
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**4.250.980**	**1.972.352**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**583.408**	**1.165.163**
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	583.408	1.165.163
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**3.138.950**	**754.096**
Comptes de régularisation		490/1	**528.623**	**53.093**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**31.677.812**	**30.363.257**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**10.960.028**	**9.858.418**
Apport		10/11	**9.403.400**	**9.403.400**
Capital		10	9.403.400	9.403.400
Capital souscrit		100	9.403.400	9.403.400
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**386.800**	**279.800**
Réserves indisponibles		130/1	386.800	279.800
Réserve légale		130	386.800	279.800
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**1.169.828**	**175.218**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**20.717.784**	**20.504.838**
Dettes à plus d'un an	6.3	17	**17.462.925**	**18.453.070**
Dettes financières		170/4	17.462.925	18.453.070
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	17.462.925	18.453.070
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**2.843.624**	**1.809.417**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	1.806.830	1.806.830
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	1.806.830	1.806.830
Dettes commerciales		44	2.420	2.587
Fournisseurs		440/4	2.420	2.587
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	1.034.374	
Comptes de régularisation		492/3	**411.235**	**242.352**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**31.677.812**	**30.363.257**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	-4.080	-8.395
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	1.308	868
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**-5.388**	**-9.263**
Produits financiers		6.4	75/76B	**3.537.198**	**5.416.735**
Produits financiers récurrents			75	3.537.198	5.416.735
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	**1.365.561**	**1.496.676**
Charges financières récurrentes			65	1.365.561	1.496.676
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**2.166.249**	**3.910.796**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	**30.265**	**26.446**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**2.135.984**	**3.884.350**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**2.135.984**	**3.884.350**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**2.311.202**	**3.970.218**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	2.135.984	3.884.350
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	175.218	85.868
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2	**107.000**	**195.000**
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	107.000	195.000
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**1.169.828**	**175.218**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	**1.034.374**	**3.600.000**
Rémunération de l'apport		694	1.034.374	3.600.000
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	**XXXXXXXXXX**	**28.390.904**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386	-964.073	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	**27.426.831**	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	**27.426.831**	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	**17.462.925**
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
Engagements en participations	2.407.836
Engagements en prêts	2.010.437

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

Codes	Exercice
9220	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Exercice

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
Emoluments commissaire-réviseur	2.000

	Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION DES COMPTES SOCIAUX

1. Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont amortis par tranche annuelle de 20 % au moins.
Les frais d'émission de capitaux empruntés, agios et primes de remboursement sur emprunts, sont amortis sur la durée de l'emprunt.
Toutefois, le Conseil d'administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

2. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix de revient ou d'acquisition.
Celles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée probable d'utilisation.

Dans tous les cas, le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation individuelle des immobilisations incorporelles.

3. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport qui comprend les frais d'accessoires, la T.V.A. non déductible, les droits et taxes y afférents.

Les frais accessoires sont amortis dans l'exercice.

Les amortissements sont calculés suivant :

a. la méthode linéaire, aux taux suivants, pour :
- installations et aménagements de biens loués 100 %
- matériel informatique 33 %

b. la méthode dégressive aux taux de base suivants pour :
- bâtiments 3 %
- installations et aménagements de biens propres 10 %
- matériel de bureau 20 %
- mobilier 10 %

Le matériel roulant est amorti suivant la méthode linéaire au taux de 25 %; les immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires : sur la durée du contrat.

Le Conseil d'administration peut décider de pratiquer des amortissements accélérés, complémentaires ou exceptionnels, conformément à l'article 3 :42, § 1 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019.
Mention sera faite dans ce cas dans l'annexe.

4. Immobilisations financières :

4.1. Participations, actions et parts :

Les participations, actions et parts sont comptabilisées en immobilisations financières à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, hors les frais accessoires qui sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

A la fin de chaque exercice, elles font l'objet d'une évaluation individuelle sur base de la valeur patrimoniale, soit l'actif net corrigé des plus ou moins-values latentes prudemment estimées et jugées durables, compte tenu de l'évolution récente et des perspectives de la situation financière et de la rentabilité de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

L'évaluation des plus ou moins-values latentes prend en considération les événements postérieurs à la clôture de l'exercice soit, notamment, des pertes futures dans la mesure où celles-ci ont un lien de causalité avec des événements, des circonstances ou des décisions, relatifs à la société concernée, survenus avant la clôture des comptes.

Lorsque la valeur nette comptable des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net corrigé (ou valeur de mise en équivalence), cette "survaleur" est analysée afin de s'assurer :

- d'une part, qu'elle se fonde sur des éléments objectifs tel que la rentablité future, des perspectives de réalisation, une moyenne des cours boursiers ou des motifs d'appréciation sur lesquels repose l'acquisition initiale des titres;
- d'autre part, qu'elle ne résulte pas de circonstances temporaires ou d'événements accidentels, liés notamment à la conjoncture économique.

Des réductions de valeur seront actées dans la mesure où la différence entre la valeur nette comptable des titres et la quote-part dans l'actif net corrigé est insuffisamment ou partiellement justifié. Elles feront l'objet de reprise si des plus-values durables sont constatées par rapport à la valeur nette comptable des titres.

Le Conseil d'administration peut procéder à la réévaluation de la valeur comptable de la participation lorsque, sur base de l'évaluation de la société concernée, il estime qu'il existe une plus-value latente significative, certaine et durable.

En cas de cession partielle des participations ou de titres à revenu fixe dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, le prix d'acquisition est établi par une individualisation du prix de chaque élément (Art. 3 :21 de l'AR du 29 avril 2019).

4.2. Créances :

Les créances à long terme, tels que les prêts accordés et les obligations, sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, soit leur valeur nominale ou leur valeur de souscription. Cette valeur est, le cas échéant, corrigée en ce qui concerne les créances assorties d'un intérêt faible conformément aux dispositions de l'article 3 :45 de l'A.R. du 29 avril 2019.
Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

5. Stocks :

Conformément à l'article 3 :20 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019, les matières consommables et les fournitures qui sont constamment renouvelées et dont la valeur d'acquisition est négligeable par rapport à l'ensemble du bilan sont portées à l'actif pour une valeur fixe étant donné que leur quantité, leur valeur et leur composition ne varient pas sensiblement d'un exercice à l'autre.
Dans ce cas, le prix du renouvellement de ces éléments est porté en charges.

6. Créances :

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabiltié sera pris en considération.

7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles :

Les placements et valeurs disponibles sont portés au bilan au prix d'acquisition à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.
Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

8. Provisions pour risques et charges :

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration constitue des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui, à la date de la clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines, mais dont le montant ne peut être qu'estimé.
Les provisions constituées les années antérieures sont régulièrement examinées par le Conseil.

9. Dettes :

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

10. Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de l'opération.
Les avoirs et dettes en monnaies étrangères, autres que les actifs et passifs non monétaires sont convertis au dernier cours croisé de l'exercice.
Il en est de même pour les réductions de valeur éventuelles sur des actifs en devises.

conduirait pas au respect des principes de fidélité, de clarté et de sincérité prescrits par l'article 3 :1 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
SIROCCO WIND SA 0891140879 Société anonyme Chaussée de Huy 120 A 1300 Wavre BELGIQUE	SDVN	107	14,97		2020-12-31	EUR	4.838.711	-32.198

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:
A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 3:6 du code des sociétés et associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de la société au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

1. Activités

La SRIW, à travers sa filiale SRIW Environnement, souhaite contribuer à la transition énergétique et participe à ce titre à des projets d'infrastructure aux côté d'investisseurs privés. Elle a notamment développé des partenariats avec des groupes importants actifs dans le secteur de l'éolien « off-shore ».

Pour des raisons de gestion, Wallonia Offshore Wind a été créée afin d'assurer le développement de ces opérations. Dans ce cadre, au cours de l'année 2016, la participation directe dans Rentel a été logé dans cette entité.

Dans la même optique, la participation directe détenue par la SRIW Environnement dans Otary Bis (holding détenant 70% de Seamade) a été transférée à Wallonia Offshore Wind en août 2018.

2. Risques et incertitudes

En raison du type d'activité exercée par la société et de ses modalités de fonctionnement, il n'y a pas, à ce jour et à notre connaissance, de risques ou d'incertitudes particulières à signaler.

3. Comptes annuels

L'exercice se clôture par un bénéfice de 2.135.983,57-€ et notre conseil a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme synthétique suivante :

Les chiffres sont exprimés en Euros.

Bilan

ACTIF résumé	31/12/2021	31/12/2020
Actifs fixes nets	27.426.831,48-	28.390.904,18-
Réalisable	1.112.030,64-	1.218.256,63-
Valeurs disponibles	3.138.949,60-	754.095,85-
Total de l'Actif	**31.677.811,72-**	**30.363.256,66-**

PASSIF résumé	31/12/2021	31/12/2020
Fonds propres	10.960.027,78-	9.858.418,21-
Exigible à long terme	17.462.925,12-	18.453.069,66-
Exigible à court terme	3.254.858,82-	2.051.768,79-
Total du Passif	**31.677.811,72-**	**30.363.256,66-**

Compte de résultats

COMPTES DE RESULTATS	31/12/2021	31/12/2020
Résultat sur portefeuille	3.537.198,36-	5.416.734,76-
Autres résultats financiers	(1.365.560,95-)	(1.496.676,27-)
Résultat sur prestations	(5.388,49-)	(9.262,67-)
Résultat exceptionnel		-
Amortissements et provisions		-
Résultat avant impôts	**2.166.248,92-**	**3.910.795,82-**
Impôts	(30.265,35-)	(26.445,61-)
Résultat de l'exercice	**2.135.983,57-**	**3.884.350,21-**

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice 2021 se clôture par un bénéfice grâce au dividende reçu de RENTEL et OTARY RS (2M€) et aux intérêts sur les prêts à RENTEL, SEAMADE et SIROCCO WIND.

Les charges sont principalement les intérêts sur le prêt à la SRIW Environnement (1,35M€).

4. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

5. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Nous n'avons pas connaissance d'élément qui aurait une incidence sur la situation financière et sur les résultats de la société.

6. Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

7. tence de succursales de la société

Néant.

8. Utilisation des instruments financiers

Non pertinent pour l'évaluation de l'actif et du passif.

9. Justification des règles comptables de continuité.

Néant.

10. Rapports de rémunération

En application du décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public, aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, les informations sont détaillées dans le rapport de rémunération ci-joint.

Par ailleurs, le rapport requis par l'article 3:12 du code des sociétés et des associations a été établi, la société relevant du champ d'application de cette disposition.

11. Affectation du Résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Affectation du résultat	31/12/2021	31/12/2020
Résultat reporté de l'exercice précédent	175.218,21-	85.868,00-
Résultat de l'exercice	2.135.983,57-	3.884.350,21-
Dotation à la réserve légale	(107.000,00-)	(195.000,00-)
Dividende distribué et à distribuer	(1.034.374,00-)	(3.600.000,00-)
Résultat à reporter	**1.169.827,78-**	**175.218,21-**

Nous vous invitons également à donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire-réviseur respectivement de leur gestion et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

Liège, le 28 mars 2022.

Signatures

Signé électroniquement
par Olivier Bouchat
(Signature)
Date : 31/03/2022
16:17:50

Olivier BOUCHAT

Signé numériquement
par Vanderijst Olivier
Marie F
Date?: 31/03/2022
11:42:11

Olivier VANDERIJST

Signé électroniquement
par Sébastien Durieux
(Signature)
Date : 31/03/2022
15:04:30

Sébastien DURIEUX

Signé
numériquement par
Poncin Eric Paul H
Date?: 01/04/2022
10:16:42

Eric PONCIN

Signé numériquement
par Legros Cédric
Philippe J
Date?: 11/04/2022
10:03:42

Cédric LEGROS

RAPPORT DES COMMISSAIRES

3R, Leboutte & Co
Réviseurs d'entreprises

Boulevard Émile de Laveleye, 203 - 4020 LIEGE
T 04-340 42 20
www.3RCO.be / info@3rco.be

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SA WALLONIA OFFSHORE WIND POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SA WALLONIA OFFSHORE WIND (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.
Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 5 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SA WALLONIA OFFSHORE WIND durant deux exercices.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 31.677.811,72 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 2.135.983,57 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3:12, §1er, 5° et 7° du Code des sociétés et des associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 5° et 7° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission : la liste des entreprises dans lesquelles la Société détient une participation.

Mention relative à l'indépendance

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 11 avril 2022

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par

Hélène Reuchamps (Signature)
Signature numérique de Hélène Reuchamps (Signature)
Date : 2022.04.11 11:06:34 +02'00'

Hélène REUCHAMPS
Réviseur d'entreprises

N°	0657816980	A-cap 13

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rapport de rémunération établi en exécution de l'article 3 :12 du Code des Sociétés et des Associations

Société : WALLONIA OFFSHORE WIND

Forme : S.A.

Exercice : 2021

La S.A. WOW relève du champ d'application de l'article 3:12 du Code des Sociétés et des Associations.
Aucun élément ne doit toutefois être repris dans ce cadre, les mandats d'administrateurs étant exercés à titre gratuit.

Signatures

Signé électroniquement
par Olivier Bouchat
(Signature)
Date : 31/03/2022
16:17:42

Olivier BOUCHAT

Signé numériquement
par Vanderijst Olivier
Marie F
Date?: 31/03/2022
11:40:17

Olivier VANDERIJST

Signé électroniquement
par Sébastien Durieux
(Signature)
Date : 31/03/2022
15:02:51

Sébastien DURIEUX

Signé
numériquement par
Poncin Eric Paul H
Date?: 01/04/2022
10:15:46

Eric PONCIN

Signé numériquement
par Legros Cédric
Philippe J
Date?: 11/04/2022
10:05:13

Cédric LEGROS

Rapport de rémunération

Informations générales

Nom de l'organisme :	Wallonia Offshore Wind S.A.
Nature juridique :	Société Anonyme, filiale de la SRIW Environnement
Références légales :	
Ministre de tutelle :	Monsieur Willy BORSUS
Période de *reporting* :	2021

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Conseil d'administration		JJ/MM/AAAA	*Années*	EUR
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Commentaires

Il n'y a pas d'administrateurs publics

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Sans Objet

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par l'administrateur public qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion	***Liste des mandats dérivés***	***Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme***
Néant	Néant	Néant

– Décret du 24 mai 2018, art. 8, 1°

Commentaires

Sans objet

4. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	0	5	5
- dont administrateurs publics			
- dont administrateurs non publics	0	5	5

Commentaires

5. Informations relatives à la participation aux réunions

	Organe de gestion	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
Néant	Néant	Néant	Néant

Commentaires

Sans objet

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. Informations relatives à la relation de travail

	Nature de la relation de travail	Si contrat: - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat fonction publique: - Date A.G.W. désignation - Date entrée en fonction
Néant	Néant	Néant	Néant

Commentaires

Sans objet

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de *reporting* (montants en EUR).

	Gestionnaire	Gestionnaire	---
Rémunération de base	Néant	Néant	
Rémunération variable (le cas échéant)	Néant	Néant	
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	Néant	Néant	
Autres composantes de la rémunération	Néant	Néant	
Total (rémunération brute annuelle)	Néant	Néant	

Commentaires

Sans objet

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Sans Objet

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Sans objet

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par le gestionnaire qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
Néant	Néant	Néant

Commentaires

Sans objet

C. Informations relatives au(x) commissaire(s) du Gouvernement

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion :	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Néant	Néant	Néant	Néant

Commentaires

Il n'y a pas de Commissaire du Gouvernement

2. Informations relatives à la participation aux réunions

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITE DE REMUNERATION ET D'AUDIT
Néant	Néant	Néant

Signatures

Signé numériquement
par Bouchat Olivier
René P
Date?: 01/04/2022
15:28:31

Olivier BOUCHAT

Signé électroniquement
par Olivier Vanderijst
(Signature)
Date : 01/04/2022
09:34:13

Olivier VANDERIJST

Signé numériquement
par Durieux Sébastien
Désiré N
Date?: 01/04/2022
09:43:34

Sébastien DURIEUX

Signé
numériquement par
Poncin Eric Paul H
Date?: 01/04/2022
10:03:01

Eric PONCIN

Signé numériquement
par Legros Cédric
Philippe J
Date?: 11/04/2022
10:02:09

Cédric LEGROS